90 balles, 2 ballotins de coton ; — 47 bariques, 5 quarts, 39 ſacs de cacao ; — 71 bariques, 2 quarts de rocou ; — 14 quarts, 2 ſacs de café ; — 126 bils de bois de couleur ; — 3 ballotins de ſima rouba.

La Frégate *l'Heureuſe paix*, de Bayonne, de 200 tonneaux, Capitaine *Thomas Laſſalle*, venant de la Guadaloupe, avec 20 perſonnes, 307 bariques de ſucre ; — 3 boucauts, 4 bariques, 27 tierçons, 150 quarts, 1 ancre, 51 ſacs de café ; — 4 bariques, 4 tierçons, 27 ſacs de cacao ; — 41 cuirs en peaux ; — 3 quintaux d'écorce de gayac ; — 2 caiſſes de marchandiſes ; — 4 caves de ſyrops.

Sortie *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port depuis le 12 juſques & compris le 17 Août, pour différens ports d'Eſpagne, 33 bariques d'eau-de vie ; — 16 balles de papier ; — 1 ballot de clincaillerie ; — 1 balle, 6 ballots de marchandiſes ; — 26 caiſſes de ſavon ; — 2500 *l.* de brai-gras ; — 12 demi barils de goudron ; — 5100 *conques* de bled d'Inde ; — 200 ſacs de farine ; — pour Dantzick, 110 tonneaux de vin ; — pour Amſterdam, 26 tonneaux de vin ; — 22 tonneaux de térébenthine ; — 17 tonneaux d'eau de-vie ; — 46 balles de réglisſe ; — 480 pains de brai ; — 9 balles de peaux d'agneau ; — 98 conques de graine de lin.

De Bordeaux, *le* 24 *Août* 1765.

Arrivée de Navires.

Il eſt entré dans ce Port, le 17 & le 20 Août, 6 Navires venant des Colonies, ſçavoir *l'Eſpérance*, de Bordeaux, de 200 tonneaux, Capitaine *Etienne Pommiers* ; le *Bizarre*, de Bordeaux, de 200 tonneaux, venant de la Guadaloupe, chargés de 260 bariques, 5 tierçons, 6 quarts, 1 baril de ſucre terré ; — 267 bariques, 4 tierçons, 13 quarts de ſucre tête ; — 237 bariques 2 tierçons de ſucre brut ; — 31 bariques 28 tierçons, 115 quarts de café ; — 1 grenier, 312 ſacs de gingembre ; — 11 balles, 12 matelas, 7 oreillers de coton ; — 36 planches de bois de noyer ; — 2 quarts de cacao ; — 2 caves de ſyrops ; — 38 barils de confitures.

Le Navire *la Proſpérité*, de Bordeaux, de 140 tonneaux, Capitaine *Guillaume Dubois*, venant des Cayes ; le Navire *la Daurille*, de Bordeaux, de 100 tonneaux, Capitaine *Bonnet*, venant de Saint Domingue. La cargaiſon de ces deux Navires conſiſte en 10 bariques, 6 quarts de ſucre terré ; — 170 bariques, 54 quarts de ſucre brut ; — 4 boucauts, 10 bariques, 22 quarts de café ; — 2 boucauts, 12 bariques, 4 ancres, 11 quarts, 3 barils d'indigo ; — 40 balles, 1 ballot, 85 ballotins, 2 matelas de coton ; — 116 boucauts de ſyrops mélaſſe ; — 1 grenier de bois de gayac ; — 3 madriers de bois d'Acajou, — 17 côtés de cuirs en poil ; — 1 cave de ſyrops.

Le Navire *l'Eléphant*, de Bordeaux, de 700 tonneaux, Capitaine *Ih. Duler* ; *les deux Amis*, de Marſeille, de 160 tonneaux, Capitaine *In. F. Caſtellan*, venant tous deux de Cayenne, d'où ils amenent 61 bariques, 1 quart de ſucre terré ; — 57 bariques 1 quart de ſucre brut ; — 1 barique, 23 quarts, 2 ſacs de café ; — 16 futailles, 22 quarts, 148 ſacs de cacao ; — 35 balles de coton ; — 72 bariques, 2 quarts de rocou ; — 159 billes de bois de menuiſerie.

De St. Malo, *le* 20 *Août* 1765.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré depuis trois jours dans ce Port, le Navire *le Saint Pierre*, de Dewalla, Capitaine *Nils Olufſon Alingreen* ; *la Marguerite*, de Duwalla, Capitaine *Olof Pehrſen Boman*, venant tous deux de Duwalla, où ils ont chargé 1090 douzaines de planches & 84 douzaines de demi planches de ſapin ; — 65 gaules ou petits mâts de ſapin ; — 79 barils de brai ; — 67 barils de goudron ; — 191 barres de fer quarré ; — 16 demi-barre de fer plat.

Le Senau *le Cadet*, d'Elſeneur, Capitaine *Jean Booyſen*, venant de Dantzick, avec 1380 planches de Pruſſe de 30 à 36 pieds de long ; — 326 planches de 12 à 18 pieds ; — 4020 douves à futailles ; — 1 tonneau de froment en dix ſacs.

Le Coffre, *la Demoiſelle Aletta*, de Wourend, Capitaine *Wiebebendriks*, venant de Riga, chargé de 123 pieces de mâtures de différentes longueurs ; — 280 douves pour bottes.

ETAT des Draps fabriqués dans l'Inſpection de St. *Pons en Bas Languedoc pendant les ſix premiers mois de 1765.*

NOMS des lieux de Fabrique.	Noms des étoffes.	Largeur des étoffes.	PRIX courans dans les Fabriques.	NOMBRE des pieces marquées pendant ce ſemeſtre.		
Saint Pons.	Londrins ſeconds.	1 au $\frac{1}{6}$	6ℓ	910		
Idem.	Londres larges. .	1 au $\frac{1}{4}$	4 15ß	2450		
Manufacture Royale d'Amblaid. . . .	Londrins ſeconds.	1 au $\frac{1}{6}$	6 2 6d.	3300		
La Baſtide	Londres larges. .	1 au $\frac{1}{4}$	4 15	240		
St. Chinian	Londrins ſeconds.	1 au $\frac{1}{6}$	6	3078		
Roquebrun.	Londrins ſeconds.	1 au $\frac{1}{6}$	6	120		
Manufacture privil. de Ceſſenon. .	Londrins ſeconds.	1 au $\frac{1}{6}$	6	240		
Manufacture Royale de Bonafoux de St. Anian. . .	Londrins ſeconds.	1 au $\frac{1}{6}$	6 2 6	440		
Manufacture Royale de Bernon de St Anian	Londrins ſeconds.	1 au $\frac{1}{6}$	6 2 6	340		
Manuf. Royale de Biſe.	Draps fins	1 au $\frac{1}{4}$	9	35		
	Londrins ſeconds.	1 au $\frac{1}{6}$	6 15	1162		
	Londres larges. .	1 au $\frac{1}{4}$	4 17 6	80		

La longueur de toutes les pieces eſt de 17 aunes. . . . 9395
Et la valeur en argent. . . . . 91849 ℓ
Par les différentes révolutions arrivées dans ces Manufactures, la diminution au total des pieces marquées, en comparaiſon du pareil ſemeſtre de l'anné précédente, eſt de . . 1008 pieces.
Et celle en argent eſt de . . . . . 75059 ℓ.

DU HAVRE, *le 26 Août* 1765.

ARRIVÉE DE NAVIRES.

Il eſt entré dans ce Port depuis le 19, juſques & compris le 26 Août, le Navire *le St. Jean-Baptiſte*, Capitaine *François Moriſſe*, avec 5 balles de laine; 6 formes de ſucre; 897 ſacs vuides.

Le Navire Danois *l'Emmanuel*, Capitaine *Fridéric Holſt*, venant de Holmſtrand où il a chargé 1 grenier de planches & de demi-planches; 1 grenier de ſapins & mériers; 1 grenier d'avirons; 6 petits mâts; 1 poële; le Navire *l'Entrepriſe*, Capitaine *de la Croin*, venant de la Guadaloupe, dont on n'a point encore le chargement.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti le 21 & le 23 Août le Brigantin *l'Orient*, Capitaine *Saurin*, allant à Cadix, chargé de bled.

La Gabare du Roi *l'Ecluſe*, Capitaine *le Hericher*, allant à Breſt.

NAVIRES *en armement.*

Le Navire LA CONFIANCE, de 24

tonneaux, armé de 10 canons, 19 hommes d'équipage, eſt actuellement en charge dans ce Port pour aller en droiture à LA GUADALOUPE, & partira à la fin du mois de Septembre prochain. Ce Navire chargerait auſſi pour la Martinique s'il ſe trouvait une vingtaine de tonneaux à fret: ceux qui voudront y paſſer ou charger des marchandiſes, s'adreſſeront à Paris, *à M. Dominique le Prieur*, rue du petit Lion St. Sauveur; à Rouen, *à M. J. L. le François*; au Havre, *à M. André Limozin*.

Le Navire L'EMMANUEL, de 300 tonneaux, Capitaine GUIGOU, eſt pareillement en charge dans ce Port pour aller à Cadix. Ceux qui voudront y paſſer, ou faire charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront au Havre, *à M. Pierre Famin*.

DE CAEN, *le* 24 *Août* 1765.

ARRIVÉE *de Navires*.

Il eſt entré dans ce Port le Navire *le Fort St. Pierre*, Capitaine *Gilles Simeon*, venant d'Oſtende avec 34, 800 *liv.* de bois de teinture; — 4000 *liv.* de cendre de tabac; — 1800 *liv.* de colle-forte; — 50 *liv.* de colle de poiſſon; — 14, 800 *liv.* de cornes de bœuf; — 2440 *liv.* d'étain; — 1135 *liv.* de fiment; — 5770 *liv.* de plomb en rouleaux & en tables; — 4060 *liv.* de ſumac.

Il eſt ſorti de ce Port deux Navires contenant enſemble 88 tonneaux chargés de bled pour l'Eſpagne.

SUITE *des Manufactures & du Commerce du Poitou, & du Pays d'Aunis*.

Vivonne, Poitiers, Chatellerault, Thouars, & preſque tout le haut Poitou fabrique des Etoffes qu'on nomme *Serges drapées*, parce qu'on les compoſe de laine toute ouvrée à la carde, & pour les diſtinguer d'une autre eſpece de ſerge, dont la chaîne eſt peignée & tirée en étein, & qui en prend le nom de ſerge ſur étein. Le prix des unes & des autres eſt de 30 à 35 ß l'aune. On les a même vûes à 40 ß.

Toutes ces étoffes n'ont que demie aune de largeur, lorſqu'elles ont reçu l'apprêt, ſi on en excepte les cadiſes larges, & quelques ſerges drapées auxquelles on donne une aune de large, & qu'on vend juſqu'à 6 ℔ l'aune.

A Fontenay-le-Comte, & dans les environs de Pouſanges, on fabrique encore des draps en blanc & en couleur, d'une aune de large, & de demie aune. Le prix des larges eſt depuis 4 ℔ 5 ℔ juſqu'à 4 ℔ 10 ß. Celui des étroits de 40 à 45 ß. Il ſe fait auſſi des étamines à Fontenay, où il ſe tient trois foires, à la Saint Jean-Baptiſte, à la Saint Pierre d'Août, & à la Saint Venan en Octobre.

Poitiers & Saint Maixan poſſedent encore des fabriques de bonneterie.

La Tenouaille & ſon arrondiſſement fait des toiles à robbe, des toiles demi-fils, & des mouchoirs en pluſieurs largeurs, tous de fils, ou mêlés de coton, & quelques toiles larges.

L'établiſſement d'un marché par ſemaine dans ce lieu, & deux foires par année, y favoriſeraient conſidérablement le commerce & celui des environs, parce que les Fabriquans acheteraient, au ſortir du bureau où ils font viſiter & marquer leurs toiles, des matieres pour en faire d'autres, ce qui leur économiſerait un tems conſidérable.

Le reſte du Poitou fabrique des toiles d'une aune, qui ſe compoſent de lin, de chanvre, d'un mêlange de ces deux matieres, & quelquefois d'étoupes.

La police de ces manufactures eſt auſſi exacte qu'on peut le ſouhaiter.

Les ſoies, les chanvres, les lins, les laines, & pluſieurs ingrédiens à l'uſage de nos fabriques, ſont en France à des prix qui forcent le Manufacturier à prendre ſon bénéfice ſur l'œuvre de main.

Si les matieres qu'on employe dans les manufactures, coûtaient conſtamment vingt pour cent de moins qu'on ne les achete aujourd'hui, le Fabriquant porterait les ſalaires des ouvriers à des taux ou ceux-ci trouveraient à vivre ſans retrancher, comme ils le font actuellement par néceſſité, partie du tems & des façons néceſſaires à la perfection des ouvrages, & ſoit par la beauté & la bonté qu'acquérraient nos étoffes, ſoit par le bon marché où on pourrait les établir, nous les vendrions dans les marchés

étrangers par préférence à celles de nos concurrens, puiſque nous l'emportons ſur eux pour le goût, la vivacité des couleurs, & dans quelques autres parties.

Mais cette diminution dans le prix des principales matieres qu'on manufacture, retomberait ſur le Cultivateur propriétaire des fonds de terre, puiſque c'eſt lui qui fait naître ces matieres, & qui en eſt poſſeſſeur; & comme ce Cultivateur ſupporte les principales charges de l'Etat, il n'eſt ni juſte ni prudent de le ſacrifier à l'intérêt des Fabriquans.

Il faut donc trouver un moyen de favoriſer l'un ſans nuire à l'autre; c'eſt dans l'augmentation de nos récoltes qu'on doit le chercher; ſi nos meuriers, nos troupeaux de mourons, nos Lins, nos chanvres, &c. augmentaient d'un tiers en quantité, (& notre ſol ſuffit à cette amélioration, & à celle de nos récoltes en grains,) en baiſſant le prix de toutes ces productions d'un cinquieme, c'eſt à dire, de vingt pour cent, nos Manufacturiers auraient tout ce que nous leur ſouhaitons, & les propriétaires des terres verraient encore croître leurs revenus.

FINANCES.

REVENUS *de l'Iſle de Man.*

Quoiqu'il paraiſſe par l'Extrait qui a été fait des revenus certains de l'Iſle de Man pendant les dix dernieres années, & qui a été publié par autorité du Gouvernement, que le revenu moyen n'eſt que de 7293 ℔ 6 ß ½ par année, il a néanmoins été beaucoup plus fort pendant l'année 1763, puiſqu'il s'eſt monté à 9104 ℔ 8 ß 9 ₰ ½. L'on peut raiſonnablement préſumer que cette augmentation de près de 2000 ℔ pendant l'année 1763, eſt provenue de la contrebande qui ſe faiſait en tems de paix.

DE PARIS, *le 2 Septembre 1765.*

OFFICES *vacans aux parties caſuelles.*

GÉNÉRALITÉ DE TOURS.

L'Office de Gouverneur d'Azay-le-Rideau, taxé à 2000 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de Beaufort-en-Vallée, taxé à 1800 ℔.

L'Office de Gouverneur de Baugé, taxé à 2400 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la même Ville, taxé à 1440 ℔.

L'Office de Gouverneur de Beaulieu, taxé à 4800 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la même Ville, taxé à 3000 ℔.

L'Office de Gouverneur de Beaumont-le Vicomte, taxé à 3000 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la même Ville, taxé à 1800 ℔.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Sept.
Hargenvilliers,	1e.	C. 1765.	6
Iſſaly,	3e.	A.	6
Maupaſſant,	4e.	E.	13
Deſchamps,	5e.	A.	13
Boſcheron,	6e.	Y.	7
Fauveau,	7e.	A. p C.v.	6
Gautier,	8e.	C.	11
Hebert,	9e.	A.	10
Reynal,	10e.	E.	7

Nota Les Négocians de Cognac, Jarnac & Pons en Saintonge, ont fait imprimer leur Mémoire contre M. de Montalembert chez un Imprimeur qui n'eſt pas celui de notre Gazette, & y ont mis le titre de *Supplément de la Gazette du Commerce*, &c. quoiqu'en annonçant leur Mémoire, nous ayons déclaré qu'il ſerait publié ſéparément de notre ouvrage. Les feuilles de ce Mémoire apportées au Bureau ont été diſtribuées par les Commis qui ne penſaient pas qu'on donnât un Supplément à la Gazette ſans l'aveu de ſes Auteurs. Nous déſavouons donc ce titre de *Supplément*, & renouvellons la déclaration que nous avons faite de ne prendre aucun parti dans cette affaire, attendu les perſonnalités qui s'y mêlent.

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1765.	*Du Vendredi 30.*	*Du Samedi 31.*
Actions des Indes.	1340	1345
Emprunts de la Compagnie.		444
Promesses à 5 p $\frac{0}{0}$.		
Promesses à 4 p $\frac{0}{0}$.	37	37
Actions des Fermes.	1015	1012 $\frac{1}{2}$
Lots de la troisiéme Loterie.	12e 23 13e 27	5e à 8e 18 $\frac{1}{2}$ / 12e 23 13e 27.
Amortissement.	8 10m	
Deux sols pour livre du Dixiéme.	7 $\frac{1}{4}$ 10 10m.	7 $\frac{1}{2}$
Annuités.	441	441
Coupons d'Annuités.	88	88
Emprunt de 50 millions.	14 $\frac{3}{4}$	14 $\frac{3}{4}$ 15 $\frac{1}{4}$ 5m
Colonies, 1759.	22	23 11 10m
Canada		34 $\frac{1}{2}$ 36 $\frac{1}{2}$ 2m 37 5m
Époques.	5e à 8e 18 $\frac{1}{2}$ 9e à 12e 23 $\frac{1}{2}$	10e 23 $\frac{1}{2}$
CONTRATS.		
Sur la Ville.		
A 4 p $\frac{0}{0}$		
A 3 p $\frac{0}{0}$ sur les Cuirs.	49 $\frac{1}{2}$	
A 3 p $\frac{0}{0}$ sur les Postes.		
Bretagne.		
Languedoc.		
Bourgogne.		
Sur le Clergé.		
Tailles — Généralité de Paris.		
Tailles — Généralité de Province.		
CHANGES.		
Amsterdam.	56 $\frac{1}{8}$	56 $\frac{1}{8}$
Londres.	31 $\frac{7}{16}$	31 $\frac{7}{16}$
Hambourg.	177 $\frac{3}{4}$ à 178.	178
Madrid.	15 2 6	15 2 6
Cadix.	15 1	15 1
Livourne.	96 $\frac{3}{4}$	96 $\frac{1}{4}$
Lyon, *Août*.	au pair.	au pair.

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par semaine, le Mardi & le Samedi, & le Journal le 15 de chaque mois: on y inſere gratis tous les Avis relatifs aux différents objets qu'ils traitent. L'abonnement pour la Gazette ſeule eſt de 24 ℔, & pour le Journal ſeul, 18 ℔ par année qui ſe payent d'avance. Il faut s'adreſſer pour le tout au ſieur DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Traverſiere, Butte St. Roch. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres. Les perſonnes qui ſouſcriront pour la Gazette & pour le Supplément ou Journal, ne payeront que 36 ℔ par an. On recevra ces différens écrits périodiques francs de port dans tout le Royaume.*

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel, 1765.

GAZETTE *DU COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1765. Du Samedi 7 Septembre.

AGRICULTURE.

DE STOCKOLM, *le* 25 *Juillet* 1765.

LA diſette des grains en général eſt ſi grande dans ce Royaume, ſur-tout dans la Province de Dalécarlie que les Habitans périſſent de beſoin.

DE NEWCASTLE, *le* 10 *Août.*

PRIX *du Seigle.*

Malgré le haut prix actuel du froment & du méteil, on voit avec ſatisfaction les Marchands de Newcaſtle vendre en détail le bon ſeigle de la Province méridionale, depuis 6 ß juſqu'à 6 ß 6 ₰ & 6 ß 10 ₰ *le boll* qui contient deux boiſſeaux de Wincheſter. On eſpere de plus avoir une quantité ſuffiſante de ce grain pour attendre que le nouveau ſeigle ſoit apporté ſur les marchés, ce qui doit être un grand ſoulagement pour les pauvres de cette Ville & des environs.

DE NANCY, *le* 12 *Août* 1765.

PRIX *du froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant le mois dernier, à *Nancy*, 11 ℔ 8 ß 4 ₰; à *Luneville*, 10 ℔ 16 ß; à *Bac*, 10 ℔ 7 ß; à *St. Mihiel*, 8 ℔ 15 ß 1 ₰; à *Pont-à-Mouſſon*, 11 ℔ 5 ß 11 ₰; à *Etain*, 10 ℔ 18 ß 2 ₰; au *Boulay*, 12 ℔ 2 ß 1 ₰; à *Sargnemine*, 12 ℔; à *Bitche*, 13 ℔ 12 ß 2 ₰; à *St. Diez*, 12 ℔ 5 ß 4 ₰; à *Remiremont*, 12 ℔ 1 ß 8 ₰; à *Epinal*, 11 ℔ 18 ß 2 ₰; à *Charmes*, 10 ℔ 15 ß 2 ₰; à *Mirecourt*, 11 ℔ 17 ß 7 ₰; à *Bourmont* 10 ℔ 16 ß 10 ₰; à *Neufchâteau*, 10 ℔ 3 ß 7 ₰; à *Vezelize*, 10 ℔ 2 ß 9 ₰.

DE METZ, *le* 18 *Août* 1765.

PRIX *du Froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant la premiere quinzaine de ce mois, à *Metz*, 11 ℔ 16 ß 3 ₰; à *Toul*, 10 ℔ 14 ß 5 ₰; à *Verdun*, 10 ℔ 4 ß; à *Sedan*, 14 ℔ 14 ß; à *Montmédy*, 12 ℔ 10 ß; à *Longwi*, 12 ℔ 13 ß; à *Thionville*, 13 ℔ 9 ß 1 ₰; à *Sarlouis*, 13 ℔; à *Vic*, 9 ℔ 19 ß 6 ₰; à *Sarrebourg*, 12 ℔; à *Phalſebourg*, 12 ℔ 13 ß 4 ₰.

DE BORDEAUX, *le* 24 *Août* 1765.

PRIX *du Froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant le mois dernier, à *Bordeaux*, 24 ℔ 10 ß 6 ₰; à *Blaye*, 17 ℔ 1 ß; à *Libourne*, 22 ℔ 15 ß; à *Perigueux*, 28 ℔ 8 ß; à *Nontron*, 18 ℔ 17 ß 9 ₰; à *Bergerac*, 21 ℔ 2 ß 6 ₰; à *Sarlat*, 18 ℔; à *Agen*, 21 ℔; à *Villeneuve*, 21 ℔ 7 ß 2 ₰; à *Monſſauquin*, 21 ℔ 19 ß; à *Marmande*, 22 ℔ 10 ß; à *Ste. Foy*, 19 ℔ 17 ß 6 ₰; à *Condom*, 20 ℔ 2 ß; à *Nerac*, 22 ℔ 4 ß 8 ₰; à *Caſteljaloux*, 21 ℔ 2 ß 1 ₰; à *Bazas*, 24 ℔ 18 ß 9 ₰.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

DE ROUEN, *le 26 Août 1765.*

PRIX *du Froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant la premiere quinzaine de ce mois, à *Rouen*, 17 ℔ 16 ß 1 d.; à *Louviers*, 16 ℔ 16 ß; au *Ponteau de mer*, 16 ℔ 15 ß 1 d.; à *Pont-l'Evêque*, 17 ℔; à *Caudebec*, 15 ℔ 13 ß 1 d.; au *Havre*, 17 ℔ 12 ß; à *Dieppe*, 17 ℔ 3 ß 2 d.; à *Eu*, 19 ℔ 5 ß 8 d.; à *Neufchatel*, 16 ℔ 2 ß; à *Lions*, 16 ℔ 9 ß 7 d.; à *Giſors*, 17 ℔ 6 ß 8 d.; à *Magny*, 17 ℔ 2 ß 6 d.; à *Andely*, 15 ℔ 7 ß 6 d.; à *Evreux*, 16 ℔ 2 ß 11 d.

DE MOULINS, *le 21 Août 1765.*

PRIX *du Froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant la premiere quinzaine de ce mois, à *Moulins*, 13 ℔ 8 ß 6 d.; à *Nevers*, 13 ℔ 4 ß; à *Château-Chinon*, 16 ℔ 16 ß; à *Decize*, 12 ℔ 12 ß; à *St. Pierre-le-Moutier*, 11 ℔ 5 ℔; à *St. Pourçain*, 14 ℔ 8 ß; à *Ganat*, 14 ℔; à *Montluçon*, 11 ℔ 16 ß; à *Evaux*, 11 ℔; à *Gueret*, 13 ℔ 10 ß; à *Aubuſſon*, 15 ℔ 7 ß; à *Montmirault*, 11 ℔ 4 ß.

DE STRASBOURG, *le 21 Août 1765.*

PRIX *du Froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant le mois dernier, à *Strasbourg*, 13 ℔ 1 ℔ 4 d.; à *Landau*, 16 ℔ 10 ß 8 d.; à *Viſſembourg*, 17 ℔ 6 ß 8 d.; à *Haguenau*, 13 ℔ 17 ß 4 d.; à *Scheleſtat*, 14 ℔ 1 ß 10 d. à *Colmard*, 13 ℔ 1 ß 4 d.; à *Befort*, 14 ℔ 13 ß 3 d.

DE VALENCIENNES, *le 21 Août 1765.*

PRIX *du Froment dans cette Généralité.*

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant la premiere quinzaine de ce mois, à *Valenciennes*, 17 ℔ 12 ß 6 d.; à *Condé*, 18 ℔ 4 ß; au *Queſnoy*, 15 ℔; à *Maubeuge*, 15 ℔ 17 ß 7 d.; à *Landrecy*, 17 ℔ 15 ß 11 d.; à *Aveſne*, 18 ℔ à *Philippeville*, 18 ℔; à *Givet*, 17 ℔; à *Mariembourg*, 18 ℔ 2 ß 6 d.; à *Bavay*, 17 ℔ 1 ß 3 d.; à *St. Amand*, 18 ℔ 9 ß 8 d.; à *Cambray*, 16 ℔ 2 ß 6 d.

OBSERVATIONS *ſur le ſeigle* ergoté.

Ce ſeigle ainſi nommé parce qu'il reſſemble à un ergot de coq, eſt, comme on ſait, une eſpece de ſeigle long, noirâtre & cornu. On prétend que cette monſtruoſité provient de certains brouillards dont l'humidité maligne pourrit la peau qui couvre le grain, l'altere & la noircit; ce qui donne lieu à la ſeve de s'y porter d'autant plus abondamment qu'elle ne ſe trouve plus reſerrée par l'enveloppe dans les bornes ordinaires, & occaſionne par-là un accroiſſement monſtrueux dans le grain. On attribue à ce ſeigle une infinité de maladies conſidérables. M. l'Abbé du Lys, Bénéficier de la Cathédrale d'Arras a fait à ce ſujet une diſſertation très-ſavante, dont on peut lire l'extrait dans le Mercure de France du mois de Juillet dernier, *Tome II. page* 135.

M. le Marquis de Corn du Peyroux, membre de la Société Royale d'Agriculture de la Généralité de Limoges au Bureau de Brive, aſſure que le ſeigle *ergoté* eſt très-rare dans le Limouſin, & que des payſans, très-bons obſervateurs en certains points, lui avaient dit que cette maladie du ſeigle était la même que celle du froment connu dans le Limouſin ſous le nom de *bled pourri*. On remédie aux inconvéniens qui en peuvent réſulter en paſſant le grain dans de l'eau de chaux. M. de Corn ſerait donc d'avis que les Artéſiens fiſſent uſage de ce ſecret pour le ſeigle *ergoté* qu'ils voudraient ſemer. Il penſe qu'inſenſiblement il deviendrait plus rare, & que la petite quantité qu'on pourrait recueillir ne ſerait pas capable de donner au pain une qualité mal-faiſante.

Cet objet eſt aſſez important pour mériter l'attention des Agriculteurs, & nous invitons ceux qui auront fait de nouvelles obſervations à ce ſujet de vouloir bien nous en faire part. Il ſerait à déſirer 1°. qu'on examinât avec la plus ſcrupuleuſe attention ſi le ſeigle *ergoté* a occa-

sionné effectivement les funeſtes maladies qu'on lui attribue; 2°. ſi en le paſſant dans de l'eau de chaux on le dépouille réellement de ſon venin.

SECRET *pour engraiſſer les Moutons & d'autres beſtiaux.*

Un citoyen qui ne veut être connu que par ſon zele pour le bien public, avait fait inſérer dans la Gazette du 9 de Juillet, N°. 12, *page* 91, *col.* 1re & 2e, une lettre dans laquelle, après avoir approuvé le conſeil que donne M. le Comte de Saulvebeuf de planter deux ceps de vigne au pied de chaque mûrier, il propoſe le marc de raiſin comme un moyen sûr d'engraiſſer les bêtes à laine. Ce citoyen vient de nous communiquer les réflexions ſuivantes ſur le même ſujet.

Pour engraiſſer un mouton il faut lui faire manger pendant un mois la quantité de marc de raiſin qui aura fourni cent douze pintes de vin, meſure de Paris; ainſi celui qui aura retiré de ſa cuve cent fois cent douze pintes de vin, ſera en état d'engraiſſer cent moutons. On leur donne de ce marc, qu'ils préférent au meilleur foin, le matin avant que de les conduire aux champs, & le ſoir après leur retour. On ne doit leur en préſenter les premiers jours qu'en petite quantité, afin de les accoutumer inſenſiblement à ſupporter la vapeur qui ſort de ce marc. Le raiſin bien mûr mêlé avec du ſon eſt encore très-propre à engraiſſer les bêtes à laine, les veaux, les bœufs & les chevaux. Ce mélange, qu'on aura ſoin de donner trois fois par jour, produit ſon effet en trois ſemaines. La quantité de raiſins qui pourrait rendre cent douze pintes de vin, & un ſeptier & demi de ſon, meſure de Paris, ſuffiſent pour engraiſſer un cheval quelque maigre qu'il ſoit.

L'auteur ne nous apprend point s'il a fait uſage lui-même de ce ſecret, ou s'il l'a vû pratiquer avec ſuccès ſur une certaine quantité de bêtes à laine ou autres beſtiaux. Nous le prions de vouloir bien nous donner ſur cette matiere de nouvelles notions que nous aurons ſoin de communiquer au public. Nous penſons qu'il ſerait à propos de bien examiner ſi le marc de raiſin ne ſerait pas capable d'exciter trop de chaleur dans les inteſtins, & d'y cauſer de l'irritation par une fermentation qui pourrait devenir dangereuſe. En général il eſt de la prudence de ne point employer une méthode nouvelle avant que des expériences pluſieurs fois répétées n'en aient fait connaître l'efficacité. Souvent un remede qui d'abord a paru produire les meilleurs effets, a eu les ſuites les plus funeſtes. Nous ne prétendons pas par ces réflexions attaquer en aucune maniere ceux qui propoſent des remedes, ſoit pour les maladies des hommes, ſoit pour celles des animaux; mais nous conſeillerons toujours de ne s'en rapporter ſur toutes ces choſes qu'à la ſeule expérience bien conſtatée.

COMMERCE.

DE LONDRES, *le* 8 *Août* 1765.

PECHE *de la Baleine dans l'Amérique Septentrionale.*

SUivant les nouvelles de l'Amérique, il parait que la pêche de la baleine ſera très-abondante cette année, & que les ſujets de Sa Majeſté Britannique n'en auront jamais fait une ſemblable près de ce continent. La petite Iſle de Nantucket (ou Anticoſti) ſeule a équipé dix-huit Navires pour cette pêche: d'autres lieux y en ont envoyé à proportion.

Nous apprenons de l'Iſle de Rhode-Iſland par le Vaiſſeau *la Minerve*, Capitaine *Pope*, que la pêche de la baleine s'y eſt faite cette année avec beaucoup de ſuccès, & que cette Iſle a trente ſept Navires employés dans la pêche de Terre-Neuve.

EXTRAIT *des Papiers Anglais, du* 9 *Août* 1765.

EXTRAIT d'une lettre d'un Négociant Anglais à un de ſes amis.

DE LA JAMAÏQUE, *le* 11 *de Mai.*

Etat du Commerce Anglais dans cette Iſle.

Je ſuis très fâché de m'être trouvé dans

l'impoſſibilité de vous envoyer plutôt les remiſes de vos Marchandiſes. La miſere des tems en a arrêté la vente, & le peu qui eſt vendu n'eſt pas payé. Nous ne faiſons rien depuis qu'on a défendu aux Eſpagnols de venir trafiquer ici comme autrefois. Nous n'avons pas aſſez d'argent pour faire valoir le commerce par nous mêmes, il nous en manque meme pour acheter les choſes de premiere néceſſité. Il y a journellement ſix Crieurs d'encan occupés à vendre les marchandiſes d'Europe à un prix bien plus bas qu'elles ne vallent en Angleterre, & ſouvent ils ne font pas cent livres par jour entre eux ſix. Excepté les Facteurs de Guinée, peu de Marchands ſont en état de ſoutenir ici leur crédit. Il n'y eſt queſtion que de procès, & on ne s'y occupe que des moyens de ſe détruire réciproquement. Je ſuis perſuadé qu'il ſe fait beaucoup de perte ſur les marchandiſes que l'on envoye d'Angleterre dans cette Iſle.

EXTRAIT *d'une lettre de Boſton dans la Nouvelle Angleterre, le 3 Juin.*

Etat du Commerce Anglais dans l'Amérique.

Le Commerce dépérit de jour en jour, & pour celui qui ſe fait dans les Indes Occidentales, il n'y a pas actuellement la cinquieme partie des Vaiſſeaux qu'on y employait avant le dernier réglement. Quoique les actes concernans le papier marqué & la poſte, n'ayent pas encore été mis en exécution, l'argent eſt d'une rareté étonnante. Les banqueroutes ſe multiplient, les craintes augmentent, & tout ſemble tomber dans le découragement.

DE HAMBOURG.

Pêche de la Baleine dans le Groenland.

On apprend par des lettres datées du 26 de Juillet dernier, que tous les Navires que cette Ville avait envoyés cette année au Groenland pour la pêche de la baleine, en ſont revenus au nombre de vingt-cinq, & qu'ils ont rapporté 2461 quarters d'huile de ce poiſſon. (un quarter contient environ 40 gallons.)

PASSAGE DU SUND.

Il a paſſé par le détroit du Sund, le 14 Août, le Navire du Capitaine *Marten Van Holm*, allant de Petersbourg à Dunkerque, chargé de chanvre; — celui du Capitaine *Jacob Jongeboer*, allant à Marſeille, chargé de goudron; — le 15, le Navire du Capitaine *Liſche Marks*, allant de Dantzick à l'Orient, chargé de planches; — le 16, le Navire du Capitaine *Gerrit Lionds*, allant de Fredrikshaven à Bordeaux, chargé de planches; — celui du Capitaine *Heere Lammers*, allant à Marſeille, chargé de chanvre; — celui du Capitaine *Frederick Geyting*, d'Amſterdam, allant au Havre; — celui du Capitaine *Jacob Yſes Duyf*, d'Amſterdam, allant à Breſt; — le 17, les Navires du Capitaine *Sybrans Pieters*, allant de Petersboug à l'Orient, chargés de chanvre; — celui du Capitaine *Luytie Jans*, allant de Riga à l'Orient, chargé de chanvre; — celui du Capit. *Carſten Jans*, allant de Stetin à Bordeaux, chargé de lattes; — le 19 Août, le Navire du Capitaine *Bauke Harmens*, allant de Bordeaux à Stetin, chargé de ſucre; — le 20, le Navire du Capitaine *Arendt Hendricks*, venant du Croiſic; — celui du Capitaine *Frerick Lourents*, allant de Bordeaux à Petersbourg, chargé de ſucre; — celui du Capit. *Broer Tierds*, allant de Wibourg à Bordeaux, chargé de planches; — celui du Capitaine *Jacob Dreyer*, allant de St. Martin à Dantzick, chargé de ſel; — celui du Capitaine *Jean Gerbrands*, allant de Bordeaux à Stetin, chargé de vin.

DE HOLLANDE.

On nous mande de cette Province que la pêche de la baleine dans le détroit de Davis a été plus conſidérable qu'elle n'avait jamais été, & qu'au départ des derniers Navires on avait encore pris ſix baleines.

DE St. PIERRE DE LA MARTINIQUE, *le 25 Juin 1765.*

Prix des Marchandiſes de la Colonie.

Le ſucre blanc, 65 à 70 ℔; — le com-

mun, 58 à 64 ℔; — le ſucre tête, 45 à 48 ℔; — le ſucre brut, 30 à 33 ℔; — le coton, 180 ℔ *le cent*; — le café, 18 à 18 ß 6 d.; — le cacao, 16 ß *la liv.*

DU HAVRE, *le 29 Août 1765.*

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port les 25, 26 & 28 Août, les Navires, *l'Entrepriſe*, Capitaine *Pierre de la Croix*, Armateur *M. de Longuemare de la Salle*; le ſenau, *les deux Sœurs*, Capitaine *Grenguet*, Armateurs *MM. Baudry & Boulongne*; & le Navire *la Fidélité*, Capitaine *Clouet Dubuiſſon*, Armateur *M. Potin*, venant de la Martinique & de la Guadaloupe où ils ont chargé 207 bariques, 5 tierçons, 41 quarts de ſucre terré; — 108 bariques, 5 tierçons, 15 quarts de ſucre brut; — 42 bariques, 3 tierçons, 4 quarts de ſucre tête; — 228 bariques, 2 tierçons, 8 quarts de ſucre commun; — 95 bariques, 22 tierçons, 150 quarts, 130 ſacs, 1 malle de café; — 8 bariques, 3 tierçons, 35 quarts, 2 ſacs de cacao; — 224 balles & ballots de coton; — 200 quintaux de bois de campêche; — 9000 *liv.* de canéfice — 32 caiſſes de liqueurs; — 8 barils, 1 caiſſe de confitures; — 3 caves, 1 *cannovette* de ſyrops; — 2 barils, 1 chaudiere de vieux cuivre.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port, le 26 & le 27 Août, la Galiote, *la Demoiſelle Eliſabeth*, Capitaine *Dorus Gruger*, allant à Hambourg avec un chargement de 256, 399 *livres* de ſucre terré & brut; — 126, 080 *livres* de café.

Le Smac Hollandais, *le Mercure Volant*, Capitaine *Marcus Claeſen*, allant à Hambourg avec 93, 291 *livres* de ſucre; — 156, 113 *livres* de café.

Le ſenau *la Diligente*, Capitaine *Louis Gimer*, du Havre, allant à la Guadaloupe, avec un cargaiſon de 300 barils de bœuf; — 90 frequins & demi de beurre; — 10 frequins, 25 caiſſes de ſuif & de chandelle; — 200 barils de farine; — 3 ballots de toile, de fil & de coton.

LETTRE *aux Auteurs de la Gazette du Commerce, &c.*

DE LISBONNE, *le 6 Août 1765.*

MM. Je crois devoir relever une erreur qui ſe trouve dans l'Annonce du Commerce d'Abbeville. (Gazette du Commerce, &c. N°. 3 p. 22.) Les Négocians de cette Ville ſuppoſent que les Anglais & les Hollandais payent des droits d'entrée beaucoup moins forts que les Français ſur les marchandiſes qu'ils portent en Portugal & en Italie, & ils attribuent à ce prétendu avantage, qu'ils ſe ſont procuré, diſent-ils, par leurs traités, la préférence que leurs étoffes ont ſur celles de France.

En qualité de Portugais impartial, à qui il eſt indifférent d'acheter des Français ou des Anglais l'étoffe dont j'ai beſoin, pourvu qu'elle me convienne, j'ai crû devoir contredire une erreur auſſi choquante & pour vos Compatriotes, dont elle peut décourager l'induſtrie, & pour nous autres Portugais, dont l'intérêt évident eſt d'attirer la concurrence des Marchands étrangers.

Il eſt certain, Meſſieurs, que toutes les Nations ont une égale liberté d'introduire & de vendre en Portugal les marchandiſes qui n'y ſont pas prohibées par la Pragmatique, & que les Anglais & les Hollandais n'y ont nulle faveur particuliere à l'égard des droits d'entrée.

Si les Français, qui nous fourniſſent beaucoup de marchandiſes, dont nous faiſons cas, & dont quelques-unes même jouiſſent d'une entiere préférence, ne débitent pas ici autant de petites étoffes de laine que les Anglais, c'eſt qu'ils n'apportent pas les mêmes ſoins qu'eux à les faire à notre goût & à nos uſages. Mais il ne ſuffit pas d'imiter les étoffes d'Angleterre, & d'y réuſſir quant aux qualités; ce ne ſerait pas même aſſez de les ſurpaſſer, il faut encore que les lainages de France, pour être propres à notre conſommation, *ſoient auſſi bien apprêtés, foulés, tondus, luſtrés, pliés que leurs modeles; qu'ils aient exactement les mêmes largeurs, & ſur tout qu'ils ne ſoient pas plus chers.* Voilà en quoi les Français ſe

ſont négligés juſqu'à préſent. Leurs preſſes ſont inſuffiſantes; leurs foulons, la plûpart des inſtrumens néceſſaires aux fabrications & aux apprêts, ſont défectueux : ils tirent leurs meilleurs cartons d'Angleterre; ils devraient bien plutôt en tirer des Tondeurs, des Apprêteurs plus entendus, ou y en envoyer pour s'inſtruire.

Les laines de France ſont parfaitement bonnes pour toutes les étoffes que nous déſirons ; cette matiere premiere y eſt abondante, & la main-d'œuvre n'y eſt pas diſpendieuſe : pourquoi donc quelques étoffes de France, & particulierement les bayettes, excédent-elles de prix celles d'Angleterre, quoique mal imitées?

Je me flatte, Meſſieurs, que vous ſaurez quelque gré à un étranger de ces courtes obſervations, & qu'elles vous paraîtront aſſez importantes pour les rendre publiques.

FINANCES.

ARTICLES *de l'Acte paſſé dans la ſeſſion de* 1763 *à* 1764, *pour établir certains droits dans les Colonies & plantations Anglaiſes en Amérique* &c. *& pour accroître & mieux aſſurer le Commerce entre ces Colonies & la Grande Bretagne.* (*a*)

COmme il eſt juſte & néceſſaire qu'il ſoit levé en Amérique un impôt qui puiſſe ſatisfaire aux dépenſes que ſera le Gouvernement pour défendre, protéger & mettre en ſûreté les Colonies dans cette partie du monde ; à commencer du 20 Septembre 1764, les taxes & droits ſuivans ſeront levés ſur toutes les eſpéces de marchandiſes & denrées de production étrangere ci-après énumérées, qui ſeront importées en Amérique dans quelqu'unes des Colonies appartenantes à Sa Majeſté, ſçavoir :

(*a*) *L'intérêt que les Négocians Français ont de connaître les impôts que les Anglais ont mis ſur les differentes denrées ou marchandiſes qu'on importe en Amérique, nous a engagé à leur communiquer cette piece.*

1 Sur le ſucre blanc, une livre deux ſhellings par quintal de cent douze livres, (au lieu de cinq shellings.)

2 Sur l'indigo, ſix deniers par livre, (au lieu de deux deniers.)

3 Sur le café, deux livres dix shellings neuf deniers par quintal de cent douze livres.

4 Sur le vin de Madére, ſept livres par muid ou tonneau.

5 Sur le vin de Portugal & d'Eſpagne, dix ſhellings par muid ou tonneau.

6 Sur les étoffes de ſoye, toiles de Bengale & bourres mêlées de ſoye, deux shellings par livre peſant.

7 Sur les toiles de coton, deux shellings ſix deniers par piece.

8 Sur les toiles de baptiſte, trois shellings par piece.

9 Sur les linons de France, trois shellings par piece.

10 Sur le café & le piment du cru des Colonies Britanniques tranſportés en d'autres lieux que la Grande Bretagne ; ſçavoir, le café ſept shellings par quintal de cent douze livres, le piment (poivre de la Jamaïque) deux deniers par livre.

L'acte paſſé la ſixiéme année de George II, pour mieux aſſurer & encourager le commerce des Colonies à ſucre en Amérique, reſtera dans toute ſa vigueur juſqu'au 30 Septembre 1764, après lequel tems il ſera ſujet à perpétuité aux changemens ſuivans ; ſçavoir :

I. Les melaſſes & ſyrops étrangers importés dans les Colonies Britanniques, payeront trois deniers par gallon, au lieu de ſix deniers comme ci-devant, mais qu'on ne payoit jamais ou au moins rarement, attendu que la plûpart de ces melaſſes & ſyrops paſſoient journellement en fraude.

II. Si on refuſe de payer les droits ſur les vins importés, l'Officier les ſaiſira, les vendra publiquement à l'enchère, & en déduira les droits & frais.

III. En cas que le produit de la vente ne ſoit pas ſuffiſant pour le payement deſdits droits & de frais, les tonneaux ſeront défoncés & le vin répandu.

IV. Les deniers provenans des différens droits octroyés par le préſent acte & de celui ſur le ſucre, ſeront verſés dans l'échiquier, & ſerviront à payer les frais

néceſſaires pour la garde & la défenſe des Colonies Britanniques en Amérique.

V. Celui qui exportera des vins de la Grande Bretagne en Amérique, recevra une remiſe des droits payés à l'importation de ce vin, autres que les trois livres dix shellings par tonneau, octroyés par un acte de la derniere ſeſſion (*a*), & que le droit appellé *Alien's duty*, (*b*) il donnera caution pour ſureté de l'exportation & du débarquement, & en produira un certificat de l'Officier prépoſé à cet objet, & ce dans l'eſpace de dix-huit mois.

VI. Il ne ſera rien rembourſé (*c*) de l'ancien ſubſide ſur aucune marchandiſe étrangere exportée, comme il a été dit ci-deſſus, excepté ſur les vins, ſur les toiles de coton blanches & ſur les mouſſelines; & à l'exportation des toiles de coton blanches & de mouſſelines, il ne ſera plus fait remiſe, tant de la moitié de l'ancien ſubſide, que du tiers des droits nets octroyés ſur ces articles par des actes des onzieme & douzieme années de Guillaume III. & des troiſieme & quatrieme année de la Reine Anne, que juſqu'au premier Mars 1765; juſques auquel tems il ſera accordé des remiſes telles qu'on les paye à préſent à l'exportation des toiles de coton blanches & des mouſſelines pour celles qui auront été vendues à l'Hôtel de la Compagnie des Indes, le 25 Mars 1764, ou avant ce jour; & s'il arrive que pour obtenir une remiſe non accordée par le préſent acte, on faſſe enregiſtrer des marchandiſes ſous le nom de marchandiſes deſtinées pour d'autres pays au-delà des mers, & qu'on les tranſporte enſuite à quelque plantation anglaiſe en Amérique, la remiſe ſera perdue pour le Marchand, lequel payera en outre une amende du double de la remiſe & du triple de la valeur des marchandiſes, & les mots ſuivans: *tous lieux au-delà des mers autres que les Colonies ou plantations anglaiſes en Amérique* ſeront ajoutés au ſerment qui ſe prête en retirant les *débentures* que la douane expédie quand on fait enregiſtrer des marchandiſes pour l'exportation au-delà des mers à quelqu'autre lieu que les Colonies anglaiſes en Amérique.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

(*a*) *Celle de* 1763.

(*b*) *Droit impoſé ſur les marchandiſes importées par des étrangers: c'eſt un quart en ſus de l'ancien ſubſide.*

(*c*) *Droit de cinq pour cent établi par acte de la douzième année de Charles II. ſur toutes les marchandiſes étrangeres à leur entrée dans le Royaume: il eſt de* 6 ℔ *par tonneau ſur certains vins, &* 4 ℔ 10 ß *ſur d'autres.*

DE PARIS, *le 6 Septembre* 1765.

OFFICES *vacans, aux parties caſuelles.*

GÉNÉRALITÉ DE TOURS.

L'Office de Lieutenant de Roi de Bonneſtable, taxé à 1200 ℔.

L'Office de Gouverneur de Bourgueil, taxé à 2000 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la même Ville, taxé à 1200 ℔.

L'Office de Gouverneur de Château-Gontier, taxé à 3600 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la même Ville, taxé à 2160 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de Chinon, taxé à 5600 ℔.

L'Office de Gouverneur de Craon, taxé à 2400 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la même Ville, taxé à 1440 ℔.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Sept.
Depigis,	11e.	G.	7
Streck caſtelle,	12e.	E.	7
Detourniere,	15e.	J.	10
Lebas Decourmont,	18e.	F.	5
Clouet,	19e.	E.	7
Bonnet fils,	20e.	J.	10
Maigret,	21e.	A.	10
Amyot,	23e.	C.	14
Berthe,	24e.	C.	2
Penehein,	25e.	E. v. C. p.	7
Rouſſeau,	26e.	L. v. A. p.	5

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Septembre 1765.	*Du Lundi 2.*	*Mardi 3.*	*Mercredi 4.*	*Jeudi 5.*
Actions des Indes.	1340	1340	1340	1340
Emprunts de la Comp.			444	444
Promesses à 5 p $\frac{0}{0}$		15	15	
Promesses à 4 p $\frac{0}{0}$	37	37	37	37
Actions des Fermes.	1012 $\frac{1}{2}$	1015	1015	1015
Lots de la 3e Loterie.	5e. à 11e. 18	5e. à 11e. 18 $\frac{1}{2}$	18 $\frac{1}{2}$	18 $\frac{1}{2}$
	12e. 23 13e. 27	12e. 23 13e 27.	13e. 27.	12e. 23 $\frac{1}{2}$ 13e. 27.
Amortissement.			8	
2 ß p H du Dixiéme.	7 $\frac{1}{2}$	8	8	7 $\frac{1}{2}$ 8 3m
Annuités.	441	441	440	440
Coupons d'annuités.	88	88	88	88
Emprunt de 50 millions	14 $\frac{3}{4}$ 15 5m	14 $\frac{3}{4}$ 15 5m	14 $\frac{3}{4}$	14 $\frac{3}{4}$ 14 $\frac{3}{4}$ 2m
Colonies, 1759.			22 23 20m	
Canada.	35 36 $\frac{1}{2}$ 2m 37 $\frac{1}{2}$ 5m.	35 36 $\frac{1}{2}$ 2m 38 10m.		36 $\frac{1}{2}$ 2m 37 $\frac{1}{2}$ 10m.
Époques.	4e. 18 5e 18 $\frac{1}{2}$ 10e. 23 $\frac{1}{2}$.		12e. 23 $\frac{1}{2}$	5e. à 7e. 18 $\frac{1}{2}$.
CONTRATS.				
Sur la Ville.				
A 4 p $\frac{0}{0}$.				
3 p $\frac{0}{0}$ sur les Cuirs.	49 $\frac{1}{2}$			
2 p $\frac{0}{0}$ sur les Postes.				
Bretagne.				
Languedoc.				
Bourgogne.				
Sur le Clergé.				
Tailles. Gité de Paris.				
Tailles. de Province.				
CHANGES.				
Amsterdam.	56 $\frac{1}{8}$	56 $\frac{1}{8}$	56 $\frac{1}{8}$ au $\frac{1}{4}$	56 $\frac{1}{8}$ au $\frac{1}{4}$
Londres.	31 $\frac{7}{16}$.	31 $\frac{7}{16}$ à $\frac{1}{2}$	31 $\frac{1}{2}$	31 $\frac{1}{2}$
Hambourg.	177 $\frac{3}{4}$	177 $\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$	177 $\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$.	177 $\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$
Madrid.	15 2. 6	15 3	15 3	15 3
Cadix.	15 1 6	15 2	15 2	15 2
Livourne.	96 $\frac{3}{4}$	96 $\frac{3}{4}$ à 97	97	97
Lyon, *Août.*	au pair.	au pair.	au pair.	au pair.

AVIS.

Cette Gazette paraît deux fois par semaine, le Mardi & le Samedi: & le Journal le 15 de chaque mois: on y insere gratis tous les Avis relatifs aux différents objets qu'ils traitent. L'abonnement pour la Gazette seule est de 24 ℔. & pour le Journal seul, de 18 ℔ par année qui se payent d'avance. Il faut s'adresser pour le tout au sieur DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Traversiere, Bute Saint Roch. On prie d'affranchir le prix des abonnements & des ports de lettres. Les personnes qui souscriront pour la Gazette & pour le Supplément ou Journal, ne payeront que 36 ℔ par an. On recevra ces différents écrits périodiques francs de port dans tout le Royaume.*

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

GAZETTE *DU COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1765. Du Samedi 19 Octobre.

AGRICULTURE.

§. I.

SUITE *de la Culture du Colſat.*

LE colſat chaud eſt à ſa maturité un peu avant la Sᵗ. Jean, & le froid quinze jours plus tard. On le coupe à la faucille & on l'arrange par petits tas égaux de 20 à 30 plantes pour l'eſſorer pendant 3 ou quatre jours, après leſquels les Habitans du Brabant ſont dans l'uſage de le battre; mais ce retard ne peut avoir lieu que pour les petites parties. Car dans les grandes quantités, on riſque que la plante ne s'égraine d'elle-même ſur la terre, & que la ſemence ne ſoit perdue.

On eſt plus diligent & plus prévoyant en Flandres: auſſi-tôt que ce colſat eſt coupé on le met en meule, & on attend le beau temps pour le battre à ſon aiſe.

Le produit, année commune, d'un cent de verges de colſat, eſt de deux quintaux trois quarts; mais le plus grand produit dans les années fertiles eſt de cinq quintaux. Or, dans le calcul, il faut compenſer l'abondance par la ſtérilité.

Un ſol qui eſt ſec de ſa nature eſt celui qui lui convient le mieux, parce que le colſat rafraîchit la terre. Ainſi ſelon cette régle, celle qui eſt humide & argilleuſe, ou qui a un ſable argilleux, & qui a produit du colſat, doit donner une foible récolte de bled l'année ſuivante, ſur-tout quand les hivers ſont humides, & au contraire celle qui eſt ſeche & d'un gros grain doit en donner une très-belle. C'eſt auſſi ce qui arrive réguliérement: cette partie de ma propoſition eſt prouvée par ce qui arrive dans le voiſinage de la Ville de Lille. Les Fermiers qui y ont des terres dont le fond eſt pierreux, s'adonnent beaucoup à la culture du colſat dont ils ſont d'abondantes récoltes.

Le colſat donne l'huile qu'on emploie à brûler & qui entre dans la compoſition du ſavon noir. Le dernier réſidu ou marc ſert à engraiſſer le gros bétail ou à fumer la terre. La graine du colſat s'exporte en nature depuis que la ſortie des grains a été rendue libre, mais il paye 6 ß de droit du quintal. Ce ſont les Hollandais qui font les plus grands enlevemens.

Pour en exprimer l'huile, on ſe ſert de moulins à pilons. L'empreſſement des Hollandais à s'approviſionner plutôt de colſat que de ſon huile, dont le tranſport eſt plus facile & moins couteux, m'a fait ſoupçonner qu'ils poſſédaient le ſecret de tirer plus d'huile que nous d'une même quantité de colſat, au moyen d'une machine plus parfaite ou plus expéditive. Les recherches que j'ai faites en conſéquence n'ont point été infructueuſes, & j'ai découvert la défectuoſité de nos moulins. Voici en quoi elle conſiſte. Quand le grain eſt ſuffiſamment écraſé ſous le pilon, on le met dans de petits ſacs, & au moyen d'une forte preſſion qui ſe fait par de grands coins de bois que d'autres pilons chaſſent, on en exprime la premiere huile qui eſt la meilleure & la plus claire. Pour ne point interrompre ou changer trop ſouvent cette opération, on la continue juſqu'à ce qu'on ait fait une tonne ou deux d'huile; & pendant cet intervalle on

ette les grands pains de marc à côté pour en exprimer quelque temps après le reſte de l'huile ; car on eſt obligé de les écraſer une ſeconde fois ſous le pilon, & c'eſt préciſément cette interruption qui fait le plus grand tort ; les pains ſe deſſechent pendant cet intervalle, aulieu que dans les moulins de Hollande, ces deux opérations d'exprimer la premiere & la ſeconde huile, ſe ſuivent toujours immédiatement ſans aucun délai, parce qu'il y a dans chaque moulin un double attelier. Oſerait-on ſe flatter que nous profiterons de cette induſtrie, & que nous n'abandonnerons pas toujours aux Etrangers le profit que nous pouvons faire ?

ÉTAT *du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris pendant la premiere quinzaine du mois de Septembre dans les* GÉNÉRALITÉS *de*

ROUEN.		CHAALONS.		TOULOUSE.		RIOM.	
LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX	LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.
	l. ſ. d.		l. ſ. d.		l. ſ. d.		l. ſ. d.
Andely.	16 18	Bar-ſur-Aube.	12 9 7	Alby.	20 8	Aurillac	17 11 11
Caudebec.	15 13 1	CHAALONS.	12 16 6	Beziers.	26 6 1		
Dieppe.		Chaumont.	12	Carcaſſonne.	24 3	Brioude.	15 6 9
Eu.	17 4	Epernay.	12 6	Caſtelnaudary	22 3 4		
Evreux.	17 7 9	Joinville.	13 4 6	Caſtres.	23 14 4	Clermont	14 9 9
Giſors.	17 12	Langres.	11 4 8	Lavaur.	20 15	Iſſoire.	15 18 6
Havre.		Mezieres.	13 16	Limoux.	24 17 11		
Lions.	16 16	Reims.	15 17 7	Montpellier.	20 15	Mauriac.	16
Louviers.		Rethel.	14 4 4	Narbonne.	25 12		
Magny.	17 18 4	Sezanne.	12 9 10	Niſmes.	27 2	RIOM.	14 3 6
Neufchatel.	16 2	St. Dizier.	11 3	Pezenas.	29 1		
Pont-Audemer.	16 15 1	Sainte-Menehoult.	11 4	TOULOUSE.	24	St. Flour.	17
Pont-l'Evêque.	15 13	Troyes.	12 12				
ROUEN.	17 16 1	Vaucouleurs.	10 10				
		Vitry.	11 8				
prix commun du ſ. de Paris.		Prix commun du ſ. de Paris.		Prix commun du ſ. de Paris.		prix commun du ſ. de Paris.	

§. II.

OBSERVATIONS *ſur les vers à ſoie.*

Il y a douze ans, on eſſaya dans le Pays Mantois, de faire une éducation un peu plus conſidérable en vers à ſoie qu'à l'ordinaire, on avait appellé à ſon ſecours une femme Languedocienne, & on avait reçu des graines de différens endroits.

La couvée ſe trouva ſi favorable que la feuille manqua, parce que dans ce Pays là les feuilles ſont bien moins épaiſſes & moins nourriſſantes que dans le Languedoc, ce qui avait occaſionné une erreur de calcul de moitié ſur la ſubſiſtance. Après que l'on eut épuiſé tous les environs & même une plantation éloignée de cinq lieues, on fut obligé, après la 2e. mue, d'avoir recours à des feuilles de

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1765.	*Du Lundi 1er.*	*Mardi 2.*	*Mercredi 3.*	*Jeudi 4*
Actions des Indes.	an. 880 / 1re. ap. 1187½ / 2e. ap.	880	880 / 1180	
Emprunts de la Comp.				
Promesses de la Comp.				
Actions des Fermes.	970	975	985	
3e Loterie Royale.				
Lots de la 3e Loterie.				
Duplicata de la 3e.		69	69	
Amortissement.				
2 ß p # du Dixiéme.	3m. 10½	9½	9¼	
Annuités.	435	435		
Coupons d'annuités.	86½	86½	86½	
Emprunt de 50 millions	15½	15½	15½ 5m. 16½	
Colonies, 1759.			17¼	
Récépissé des Monnoies				
Époques.	7e. 12½	6e. 12½ 8e. 9e. 17	6e. Ep. 12½ 8e. 9e. 17	
Canada.				
CONTRATS.				FESTE
Sur la Ville.	46			
A 4 p ○/○.	70			
3 p ○/○ sur les Cuirs.	49½			
2 p ○/○ sur les Postes.				
Bretagne.				
Languedoc.				
Bourgogne.				
Sur le Clergé.				
Tailles. Gbté de Paris.				
Tailles. de Province.				
Com. des Indes à 4 p ○/○.				
CHANGES.				
Amsterdam.	56 3/8	56 3/8	56 3/8	
Londres.	31 1/8	31 1/8	31 1/8	
Hambourg.	178½ à ¼	178 ¼	178 ¼	
Madrid.	15 2 6	15 2 6	15 2 6	
Cadix.	15 1	15 1	15 1	
Livourne.	96 ¼	96	96	
Lyon, *Paques.*	7/8 pte.	7/8 pte.	7/8 pte.	

AVIS.

Si nous n'avons point mis dans nos feuilles depuis quelques ordinaires le prix des grains de Paris, des fourrages, ni l'étiage de la riviere de Seine, ce n'eſt pas que nous ne connoiſſions leur utilité; mais eu des marieres qui demandoient à être employées promptement, nous n'avons pu répondre aux vues d qui deſirent avoir connoiſſance de ces trois objets; nous le ferons l'ordinaire prochain, & nous nous sons dans la ſuite à les donner le plus ſouvent qu'il nous ſera poſſible.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

» merçant ſerait donc mieux ſervi, & le » Navigateur aurait un prix raiſonnable. » Si le prix de Nantes pour Bayonne a » été depuis 20 ans de 17 à 23 le ton- » neau, quel inconvénient y aurait-il » de fixer à 20 #, & ſur la même propor- » tion pour les autres Ports? On ne peut » douter que l'excluſion du fret ne ſoit » du plus grand avantage pour nos Na- » vigateurs; mais pourquoi n'y ferait-on » pas participer le Cultivateur en pré- » venant les abus qui s'introduiſent dans » le prix du fret au préjudice de l'ex- » portation »?

Ces réflexions ont inſenſiblement porté M D. . . . à examiner le fret hollandais pour le comparer avec le nôtre. Il a établi en conſéquence ſix queſtions relatives à cet objet, & en a fait part à un habile Négociant qui demeure dans un de nos Ports le plus fréquenté par les Hollandais. Voici ces queſtions & les réponſes.

Queſtion 1re. La conſtruction des Vaiſſeaux Hollandais qui viennent négocier dans nos Ports de France eſt-elle moins ſolide que celle de nos Vaiſſeaux? & dans ce cas, cela dépend-il de la forme du Vaiſſeau, de la différente eſpèce du bois, de l'œconomie dans le travail néceſſaire pour en aſſurer la ſolidité, ou de quelqu'autre cauſe que ce ſoit? Ces Vaiſſeaux tels qu'ils ſont, (ſans avoir égard à leur forme ni à leur qualité) réſiſtent-ils auſſi bien au gros temps que les nôtres, & ſont-ils plus dangereux à périr à quelque égard?

Réponſe 1re. Les Vaiſſeaux Hollandais qui font la navigation dans les Ports de France, ſont moins ſolides dans leur conſtruction que nos Vaiſſeaux, ſur-tout par le devant, cela par le défaut de liaiſon, & leurs bois ne ſont pas auſſi bons que les nôtres, parce qu'ils ſont plus gras, & ce n'eſt que le grand ſoin qu'ils prennent de leurs Navires qui les fait durer autant que les nôtres, pourvû qu'ils ne faſſent pas de voyages dans les pays chauds, où le bois ſe corromprait facilement. Les Vaiſſeaux Hollandais réſiſtent au gros temps comme les nôtres, lorſqu'ils ſont en pleine mer, & Navire égal; mais s'ils ſont près des côtes, ils ſont plus ſujets à périr que les Vaiſſeaux Français, parce qu'ils dérivent plus, ce qui les oblige ſouvent d'avoir recours à moüiller ſur les côtes; & leur ſalut dépend des bons cables & autres, dont ils ſont pourvus pour l'ordinaire.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

PASSAGE DU SUND.

Le 17 Septembre 1765, il eſt paſſé par le détroit du Sund, le Navire du Capitaine *Douwes Claeſes* parti de Dantzick pour Rouen chargé de laine; — celui du Capitaine *Wiebe Pieters Velſen*, parti de Dantzick pour Amſterdam chargé de cendres; — le 18, le Navire du Capitaine *Johan Heidtman*, parti de Stockholm pour Amſterdam chargé de goudron; — celui du Capitaine *Hibbe Harmans*, parti de Konisberg pour Amſterdam chargé de ſemences; — Celui du Capitaine *Th. Stockbell* parti de Wibourg pour Newcaſtle chargé de planches; — du 19, le Navire du Capitaine *Isbrand Thomas*, parti de Dantzick pour Amſterdam, chargé de cendres & de poutres; — Ceux des Capitaines *Reik Wolters*, parti de Dantzick; — *Berend Walle & Anders Berg*, partis de Stockolm, *Seeger Sybolts*, parti de Riga; — *Dirck Jurians*, parti de Konisberg; — *Hendrick Stoffels*, parti de Petersbourg, tous les ſix chargés de fer & de ſemences pour Amſterdam; — le 20, le Navire du Capitaine *John Hugall*, parti de Petersbourg pour Londres chargé de chanvre; — celui du Capitaine *John Swanton*, parti de Londres pour Narva ſur ſon leſt; — celui du Capitaine *George Blank*, parti de Londres pour Konisberg à fret; — celui du Capitaine *Joannes Tidecks*, parti de Londres pour Stockholm à fret; — le 21 le Navire du Capitaine *Dirk Maus*, parti d'Amſterdam pour Ooſtzée, chargé de beurre & de harengs; — le 22, ceux des Capitaines *Jan Falkemo*, *Abe Annes*, *Jan Poppes*, partis d'Amſterdam pour Ooſtzée, chargés de beurre & de harengs; — celui du Capitaine *Tiatling Baukes*, parti de Roterdam pour Ooſtzée, chargé de beurre & de harengs; — celui du Capitaine *Lars Torſel*, parti de Rouen pour Stockholm, chargé de plâtre; — le 23, le Navire du Capitaine *William Herbert*, parti de Riga pour Londres, chargé de poutres; — celui du Capitaine *Ralph Keddy*, parti de Petersbourg pour Londres chargé de toiles de lin; — celui du Ca-

pitaine *Joachim P. Wibert*, parti de Stockholm pour l'Angleterre, chargé de goudron; — celui du Capitaine *Niels Notron*, parti de Stockholm pour Rouen, chargé de coton; — celui du Capitaine *Gerbrand Dirk*, parti de Konisberg pour Amsterdam, chargé de chanvre; — celui du Capitaine *Heere Joostes*, parti de Narva pour Amsterdam, chargé de poutres & de semences; — celui du Capitaine *Rein Piebes*, parti de Riga pour Amsterdam, chargé de poutres & de semences; — celui du Capitaine *Anke Pritsches*, parti de Petersbourg pour Amsterdam, chargé de fer; — le 24, le Navire du Capitaine *Robert Lumley*, parti de Stockholm pour l'Angleterre, chargé de fer; — celui d'*Albert Ruurds*, parti de Riga pour Amsterdam, chargé de seigle; — celui du Capitaine *Hugo Beylo*, parti de Rouen pour Stockholm à fret.

DE BORDEAUX, *le* 14 *Octobre* 1765.

EXPORTATION.

Il a été exporté de cette Place, tant par terre que par mer, pendant le mois de Septembre dernier, les marchandises du cru des Isles & Colonies Françaises de l'Amérique, ainsi qu'il suit.

PAR TERRE.

Pour l'ITALIE, 3577 *liv.* d'indigo, 15, 732 *liv.* de café, 8441 *liv.* de cacao, 655 *liv.* de rocou; — pour la SAVOYE, 12, 592 *liv.* de café; — pour la SUISSE, 6450 *liv.* d'indigo, 1097 *liv.* de café; — pour FRANCFORT, 2236 *liv.* d'indigo; — pour la FRANCHE-COMTÉ, 12, 650 *liv.* d'indigo.

PAR MER.

Pour HAMBOURG, 1982 bariques, 10 quarts de sucre brut; — 2497 bariques, 74 quarts de sucre blanc; — 26, 975 *l.* d'indigo; — 553, 274 *l.* de café; — 202 *liv.* de cacao; — 3096 *liv.* de rocou; — pour AMSTERDAM, 1180 bariques, 3 quarts de sucre brut; — 890 bariques, 26 quarts de sucre blanc; — 3477 *liv.* d'indigo; — 92, 131 *liv.* de café; — 3685 *liv.* de rocou; — pour ROTERDAM, 566 bariques de sucre brut; — 207 bariques, 8 quarts de sucre blanc; — 1136 *liv.* d'indigo; — 22, 111 *liv.* de café; — 22, 281 *liv.* de cacao; — pour STETIN, 175 bariques de sucre brut; — 228 bariques, 6 quarts de sucre blanc; — 1153 *liv.* d'indigo; — 153, 934 *liv.* de café; — 564 *liv.* de cacao; — pour DUNKERQUE ETRANGER, 583 *liv.* de café; — pour STOCKHOLM, 94 bariques de sucre blanc; — 2785 *liv.* d'indigo; — 3018 *liv.* de café; — 6031 *liv.* de cacao; — pour BREME, 15 bariques de sucre brut; — 1 quart de sucre blanc; — 1105 *liv.* d'indigo; — 308, 399 *liv.* de café; — pour DANTZICK, 1788 *liv.* d'indigo; — 15, 165 *liv.* de café; — pour BILBAO, 144 bariques, 2 quarts de sucre blanc; — 1925 *liv.* de cacao; — pour ANCIAM, 379 *liv.* d'indigo; — 1755 *liv.* de café; — pour ROUEN, 1795 *liv.* de rocou; — pour BAYONNE, 9300 *liv.* de cacao; — pour S^t. SÉBASTIEN, 66 bariques, 4 quarts de sucre blanc; — 3066 *liv.* de cacao; — pour GOTTEMBOURG, 4025 *liv.* de café; — pour LONDRES, 17, 970 *liv.* d'indigo; — pour la ROCHELLE, 1915 *liv.* de café; — pour FRIDERICKSTAD, 9632 *liv.* de café; — pour le HAVRE, 2688 *liv.* de rocou; — pour MIDDELBOURG, 30 bariques de sucre brut; — 175 bariques, 1 quart de sucre blanc; — pour COPENHAGUE, 600 *liv.* d'indigo; — pour FLINSBOURG, 366 *liv.* de café.

Le total de ces différentes denrées est de 3948 bariques 13 quarts de sucre brut; — 4301 bariques, 122 quarts de sucre blanc; — 82, 281 *liv.* d'indigo; — 1, 195, 730 *liv.* de café; — 51, 810 *liv.* de cacao; — 11, 919 *liv.* de rocou.

IMPORTATION.

Il est entré dans ce Port du 28 Septembre au 4 Octobre 1765, les Navires le *Fort Dauphin*, de Bordeaux, du Port de 200 tonneaux, Capitaine *Ravard*, venant du Fort Dauphin avec du sucre brut & terré; — du café; — de l'indigo; — des cuirs en poil; — la *Betty & Peggy*, Capitaine *Power*; — l'*Echange*, Capitaine *Mernagh*; — la *Fleur de la Mer*, Capitaine *Power*, venant de Dublin avec du beurre, de la chandelle & du bœuf par entrepôt; — l'*Apparenace*, de Stockholm,

Capitaine *Rahm*, venant de Hambourg avec des barres de guindau & un mât de filadiere; — la *Paix couronnée*, Capitaine *Merignan*, venant de Marennes avec des bourdillons d'épaule pour barique, de la pipaille, du merrain & de la fonçaille à barique; — la *Liberté*, d'Amſterdam, Capitaine *Tierds*, venant de Wibourg avec des planches de ſapin de 7, 8 & 10 pieds, & du goudron; — la *Sarra Maria*, Capitaine *Leukes*, venant de Konisberg avec du chanvre en rame & du merrain pipaille; — la S^te. *Anne*, Capitaine *Lecabelle*, venant de Nantes avec des paquets de fer en verge; — la *Marie-Françoiſe*, Capitaine *Bornic*, venant de Douarnenez avec des ſardines preſſées & de l'huile de ſardines; — l'*Eole*, de Rouen, Capitaine *Poitou*, venant de Rouen avec de la broſſerie, du chanvre, de la toile cirée, de la fayance, du bitume, des tapiſſeries, de l'indigo, des clous, du plâtre, des barres de fer & de la farine; — la *Marie*, Capitaine *Paincheaud*, venant de Nantes avec des peaux de veaux corroyées, des toiles à voile; — la *Marie Raymonde*, Capitaine *Denys*, venant de Concarneau avec de la ſaumure, des ſardines preſſées, de l'huile de ſardines; — la *Demoiſelle Suzanne*, Capitaine *Engewer*, venant de Dantzick avec des douelles pour barils; — la *Marie*, Capitaine *An. Tauſin*, venant de S^t. Domingue avec de l'indigo, du coton, du ſucre brut & du café; — la *Charmante Catherine*, Capitaine *Smith*, venant de Cork avec du bœuf & du beurre par entrepôt; — le S^t. *Jean*, de Bordeaux, Capitaine *Turbé*, venant de Nantes avec des paquets de fer en verge; — la *Demoiſelle Catherine*, Capitaine *Weſſels*, venant d'Amſterdam avec du papier, des fromages, du coutil, du poivre, de la canelle, des pinceaux, du ſtorax liquide, de la baleine en ſardes, du ſandal moulu, du tourneſol, de la ceruſe commune, du cinnabre broyé, du bois de S^te. Marthe, des rubans de fil & de laine, des aiguilles, du fil blanc de Sileſie, des tambours de moulins à ſucre, du fer en tôle & en verges, du brun rouge, du papier violet, des encoignures de ſapin peint, de la colle de Flandres & de poiſſon, du ſoufre en canon; — l'*Anne Marguerite* Capitaine *Mungaard*, venant de Wittehaven avec du charbon de terre.

Il eſt encore entré dans ce Port pendant le mois de Septembre, des Navires étrangers à vuide, de l'encombrement de 3500 tonneaux.

DU HAVRE, *le* 10 *Octobre* 1765.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port le 7 de ce mois, le Senau *la Reine des Anges*, Capitaine *Ant. René Tanquery* de Grandville, venant du banc de Terre-Neuve, chargé de 7000 morues vertes, 1 grenier de neaux & langues, & 4 bariques d'huile. Ce Navire a ordre de relever pour Dieppe, s'il ne trouve pas à faire ici ſa vente avec avantage.

Le même jour il eſt arrivé la Gaulette *le Narciſſe*, Cap^e. *Clément Dupuy* de Bayonne, venant de Bayonne chargé de laine, de réglisſe, de rocou, de vin, d'eau-de-vie, & de quelques balles de marchandiſes.

Le 8, *la Marie-Anne*, Capitaine *Balthazard Clavelly*, parti le 27 Septembre pour Cadix, eſt revenu déſemparé de ſon grand mât & de ſon mât d'artimon qu'il a coupés pendant la tempête du 4 de ce mois. Le coup de vent l'a pris à midi travers de lézard, & a duré juſqu'à cinq heures du ſoir. Le Capitaine aſſure n'avoir jamais eſſuyé d'ouragan ſi terrible; ſon Vaiſſeau a reſté incliné l'eſpace de 2 heures, & dans cette poſition la barre du gouvernail s'eſt caſſée, ce qui l'a expoſé au plus grand péril. On le décharge maintenant pour le mettre en état de reprendre la mer.

DE MORLAIX, *le* 11 *Octobre* 1765.

Il eſt entré dans ce Port le 10 Octobre le Navire l'*Eſpérance*, de Morlaix, Armateur & propriétaire M. Kbalanec Salaun fils, Capitaine le ſieur J. *Criquet*, venant des Cayes St. Louis avec du ſucre, du coton & de l'indigo.

§. II.

DU HAVRE, *le* 10 *Octobre* 1765.

Vente de Navires.

Les 22 & 29 de ce mois, à l'heure de la bourſe, il ſera procédé à la vente pu-

blique du Navire *la Marie-Thérese*, du port de 200 ton. dans l'état où il s'eſt trouvé à ſon retour de la Guadaloupe ſous le commandement *du ſieur Auguſtin Coſté*.

Le 6 Novembre prochain il ſera de même procédé à la vente du Navire *le Maréchal de Lauwendall*, du port de 220 tonneaux, au même état qu'il eſt revenu du Cap, ſous le commandement *du ſieur Goſſelin*. Ceux qui auront deſſein de l'acheter s'adreſſeront à PARIS, à M^r *le Moyne*, Directeur de la Compagnie des Indes; à ROUEN, *à M^r. le Moyne*, rue aux Ours; & au HAVRE, à *MM. Baudry & Boullanger*.

AVIS ET NOUVELLES.

Par une lettre que le ſieur Deſſaux, Capitaine du Navire LE L'AVERDY, armé au Havre pour la Côte de Guinée, écrit de Malimbe à ſon frere, ſous date du 2 Juin, on apprend que la machine cucurbite de Monſieur Poiſſonnier à toujours fourni l'eau douce au Vaiſſeau; qu'il eſt arrivé à la Côte plus approviſionné qu'il ne l'était en partant d'Europe; que la machine a fait ſon travail dans les plus mauvais temps; & qu'enfin le Capitaine & l'équipage qui n'ont pas bû d'autre eau, jouiſſent tous d'une bonne ſanté.

FINANCES.

§. I.

RÉCAPITULATION

Des effets au Porteur, rapportés pour être convertis en Contrats pendant le mois de Septembre 1765.

Nombre des effets rapportés antérieurement au mois de Septembre .	10823 H.
Nombre de ceux rapportés pendant ledit mois	1958
	12781

Nombre des contrats demandés antérieurement au mois de Septembre	645
Nombre de ceux demandés pendant ledit mois	175
	820

Montant des principaux des effets convertis en contrats antérieurement au mois de Septembre : :	5,500,078 H ß d.
Montant des principaux de ceux convertis pendant led. mois	1,331,584 2 7
	6,831,662 2 7

Suivant le bordereau arrêté le premier Octobre, les différens effets repréſentés & numérotés juſqu'à ce jour en exécution de l'Edit du mois de Décembre 1764, montent à . . . . 1,317,571,704 H.

ADJUDICATIONS *des bois du Roi.*

Les adjudications des bois du Roi ont été indiquées à Vierſon en Berri au 22 de ce mois; (Octobre) celles de Châteauroux, au 26; celles d'Iſſoudun, au 30; celles de Blois, de Ruſſi-le-Boulogne, au 4 Novembre prochain. Les bois de ces forêts ſont en futayes très-propres à faire du merrein pour le vignoble & même pour la mer. Les adjudications de Chambors ſont indiquées pour le 5 du même mois; celles de Vendôme, au 7; celles de Romorentin (à M. le Duc d'Orléans) au 17 du mois d'Octobre; celles de Bourges, (bois du Roi,) le même jour; celles de Baugency, au 15 de Novembre; celles de la forêt d'Orléans, depuis le 18 juſques & compris le 23 du même mois.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement d'Octob.
Maupaſſant,	4^e.	J. reſté	25
Fauveau,	7^e.	J.	25
Streek Caſtelle,	12^e.	L.	26
De Tournieres,	15^e.	J.	22
Bonnet fils,	20^e.	P. reſté.	22
Maigret,	21^e.	J. reſté	22
De la Garde,	29^e.	t. lettres t.	24
Delacharmotte,	30^e.	J. p. t. l. t.	25
Guidy,	34^e.	L. p. t. l. t.	25
Aliſſan,	39^e.	M. p. t. l. t.	21
Nau,	41^e.	t. l. p. & t.	22
De la Rue fils,	50^e.	J. p. reſté.	19
Molliere,	51^e.	E. reſté.	21
Thevenin,	54^e.	J. reſté.	21
Patu,	56^e.	M. r. 6 p. m.	25